

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 38 (1966)

Heft: 4

Artikel: Habitations individuelles

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125999>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans la nébuleuse ouest-européenne, à l'instar de la mégalopolis américaine, le sol n'est-il pas devenu une marchandise qui n'obéit plus à la loi classique du marché, marchandise caractérisée par sa rareté au sens des économistes et à ce point précieuse qu'une refonte de son statut est préconisée par nombre d'esprits indépendants et souhaitée par tous les techniciens de l'aménagement? Si plus personne ne conteste la nécessité d'une appropriation collective de certaines richesses naturelles, comme par exemple les réserves aquifères, ne peut-il en être de même dans nos régions surpeuplées et super-industrialisées pour les réserves en sols à bâtir et en zones de délassement?

Et le droit au logement ne serait-il pas aussi impérieux que le droit à l'éducation ou le droit au travail?

C'est avec l'espoir d'amorcer un débat que nous livrons au lecteur ces quelques réflexions, au soir d'une carrière qui nous a sans cesse confronté avec les réalités quotidiennes dans une commune dont on veut bien reconnaître qu'elle a apporté une première contribution valable à la solution du problème foncier sanctionnée par des résultats positifs qui entraînent l'adhésion générale.

En abordant une réforme d'une telle envergure, il faut savoir raison garder, car il s'agira d'opérer une difficile conciliation entre l'individualisme et l'esprit communautaire. Nous faisons nôtre la conclusion de l'Espagnol Miguel Fisac reprise d'une excellente note, en réponse à un questionnaire élaboré par la revue «Architecture d'aujourd'hui» (numéro de mars 1965).

«Tant à l'Est qu'à l'Ouest, l'urbanisme de notre époque est victime d'idées et de réalités politiques erronées. Sans une nécessaire socialisation des terrains à bâtir, un urbanisme cohérent et harmonieux se révèle impossible. Mais sans liberté individuelle, un urbanisme humain n'est pas possible non plus. La vie en communauté est le résultat d'un concept collectif et socialisé de biens communs ainsi que du respect singulier envers la personne humaine.

»Les pays socialistes à l'Est et les pays capitalistes à l'Ouest ne présentent chacun qu'une seule de ces deux composantes, alors que les deux réunies sont indispensables à un bon urbanisme. L'urbanisme est l'expression de la réalité sociale et politique d'un pays et nous n'aurons pas d'urbanisme valable tant que les peuples ne jouiront pas d'une politique sociale et humaine à la fois.»

«Revue de l'Institut belge de Science politique»

Nous consacrons aujourd'hui nos pages illustrées à quelques habitations individuelles, bien que la tradition bien établie de notre revue la conduise nettement vers les réalisations sociales de l'habitation.

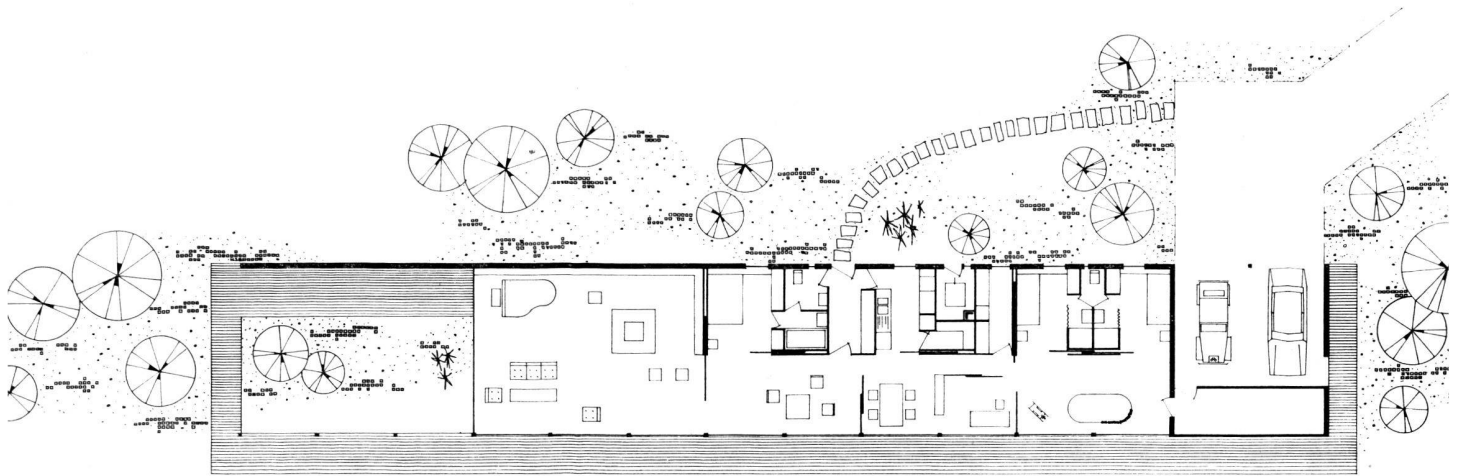
Les constructions individuelles sont pourtant à certains égards le banc d'essai des nouvelles formes de l'habitation, car le programme est le même. Si les conditions de liberté sont très différentes, l'imagination des architectes les amène à suggérer des solutions qu'on voit souvent s'imposer quelques années plus tard dans les habitations collectives.

Il faut aussi relever que cette imagination lâche quelquefois la bride et fait surgir des formes gratuites, agressives, n'ayant plus rien de commun avec l'esprit des lieux.

C'est parce qu'elles échappent entièrement à cette critique que ces maisons nous ont paru mériter l'intérêt de nos lecteurs.

Ces habitations sont toutes en Pays vaudois. La première est à Daillens, là où les douceurs du bassin lémanique vont bientôt s'effacer devant un climat plus rude. Les suivantes sont à Epalinges ou dans les hauteurs de Lausanne. Elles sont d'une civilité à la mesure de leurs habitants. La dernière est à Etoy, dans cette Côte toute en nuances. Tout en étant résolument d'aujourd'hui, cette maison respecte non seulement le site, mais encore les maisons qui l'y ont précédée.

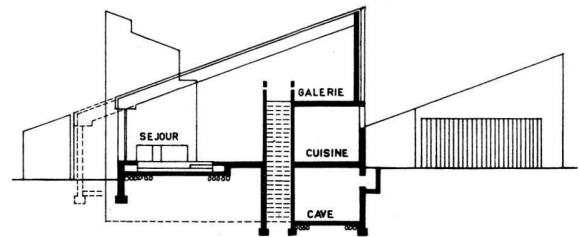
Voir croquis et illustrations dès la page 40.



J. Felber
Maison J. F. à Epalinges

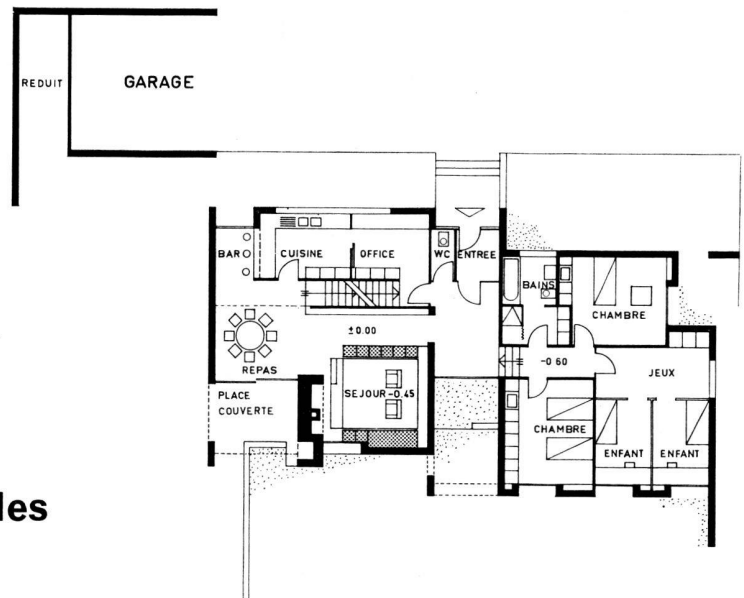
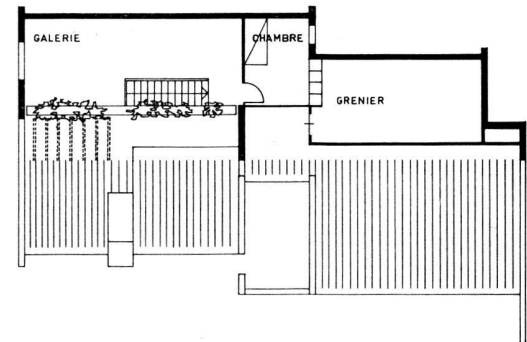
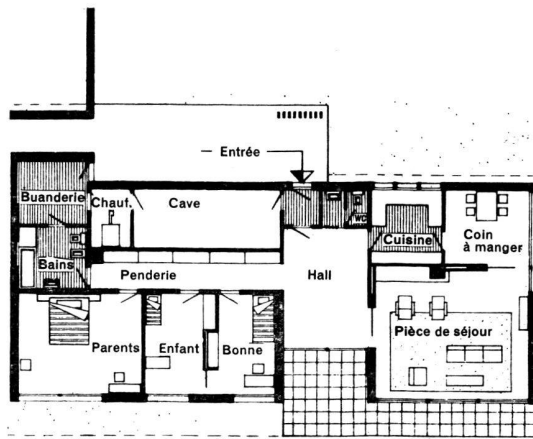
Maison H. R. à Epalinges

Plans: échelle 1: 300

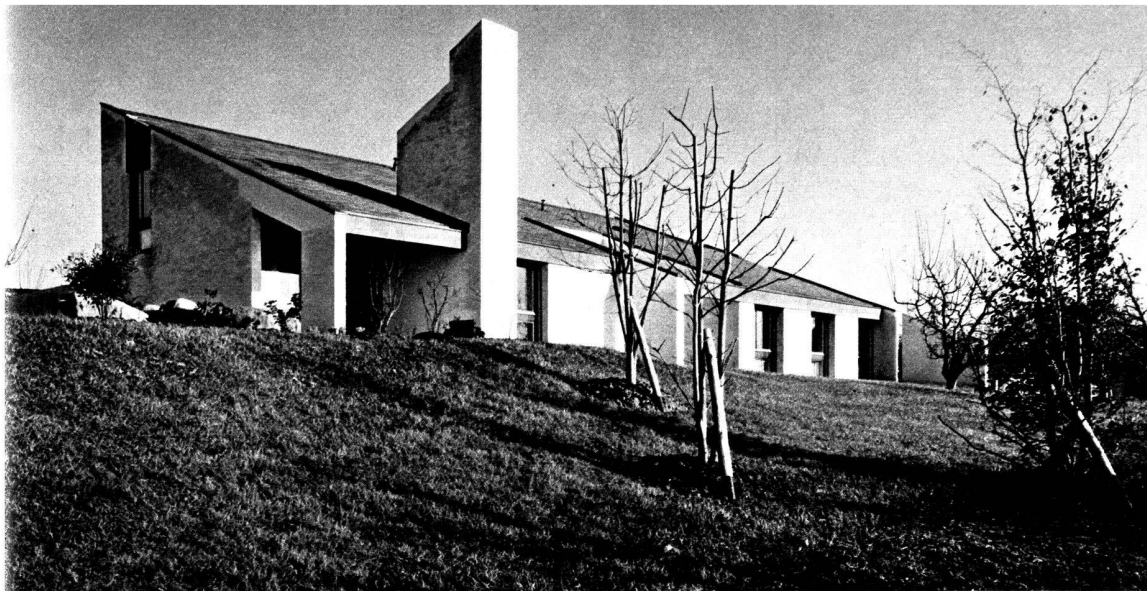


B. Schmid
Maison B. S. à Daillens

Plans: échelle 1: 300

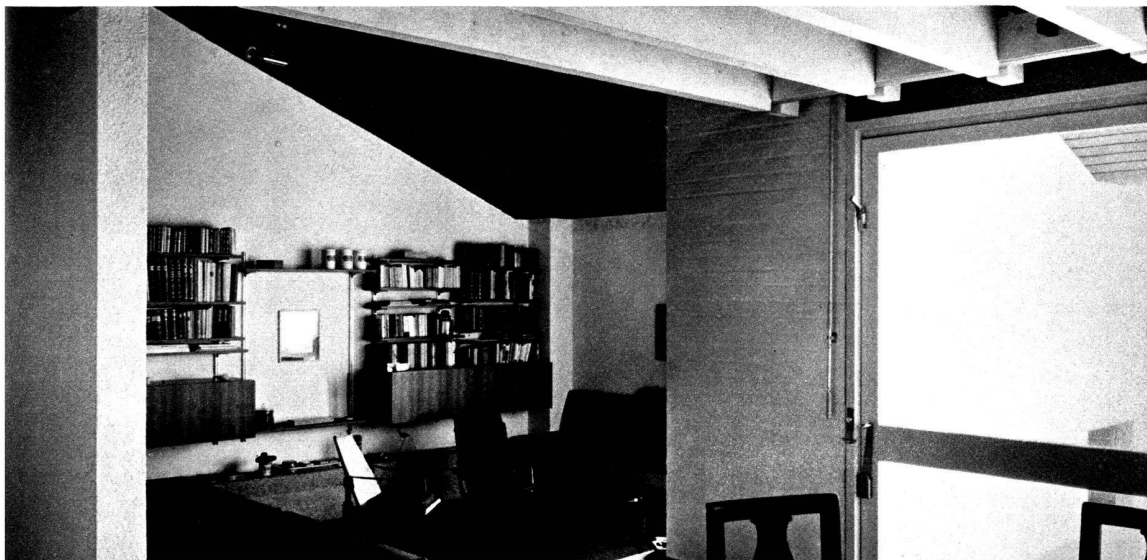
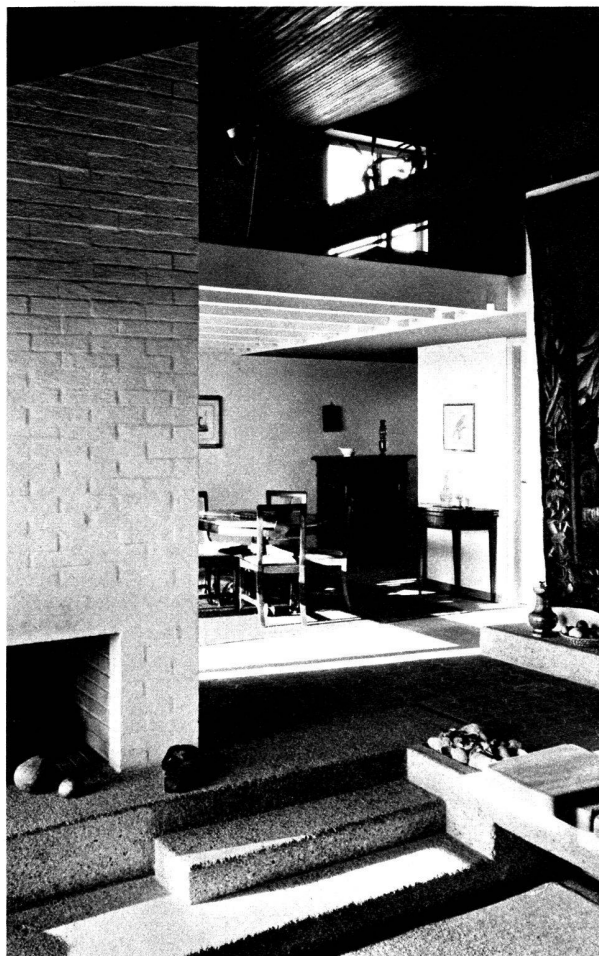


Habitations individuelles



Maison B. S.
à Daillens

Architecte:
Bruno Schmid

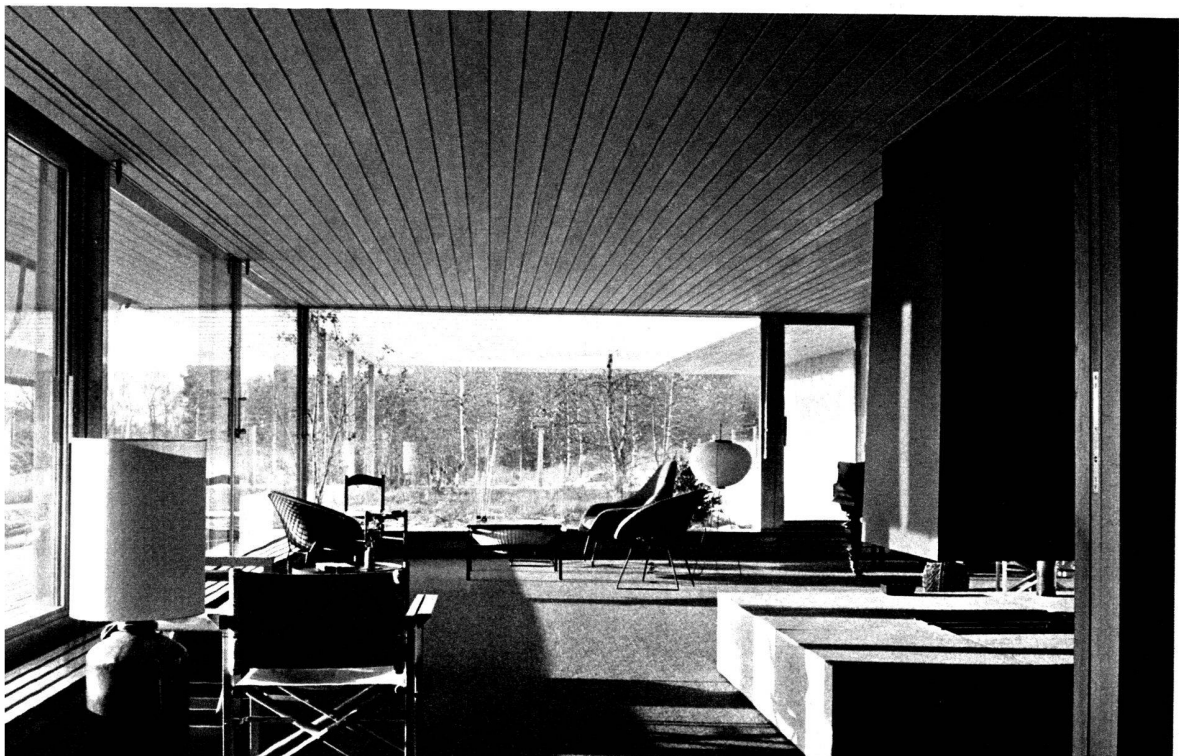
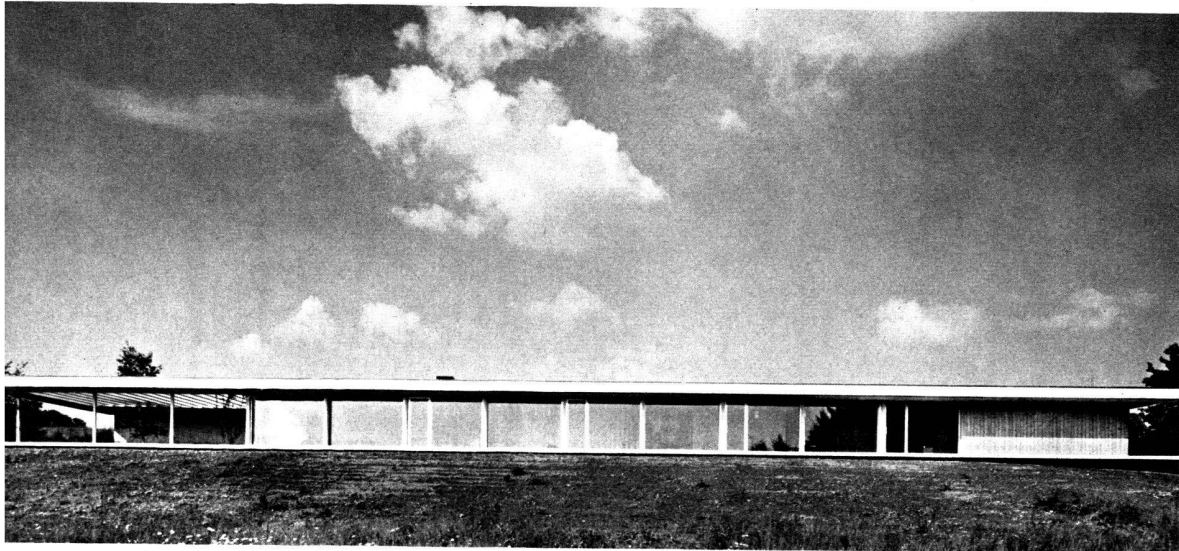


Photos Claude Huber
Lausanne

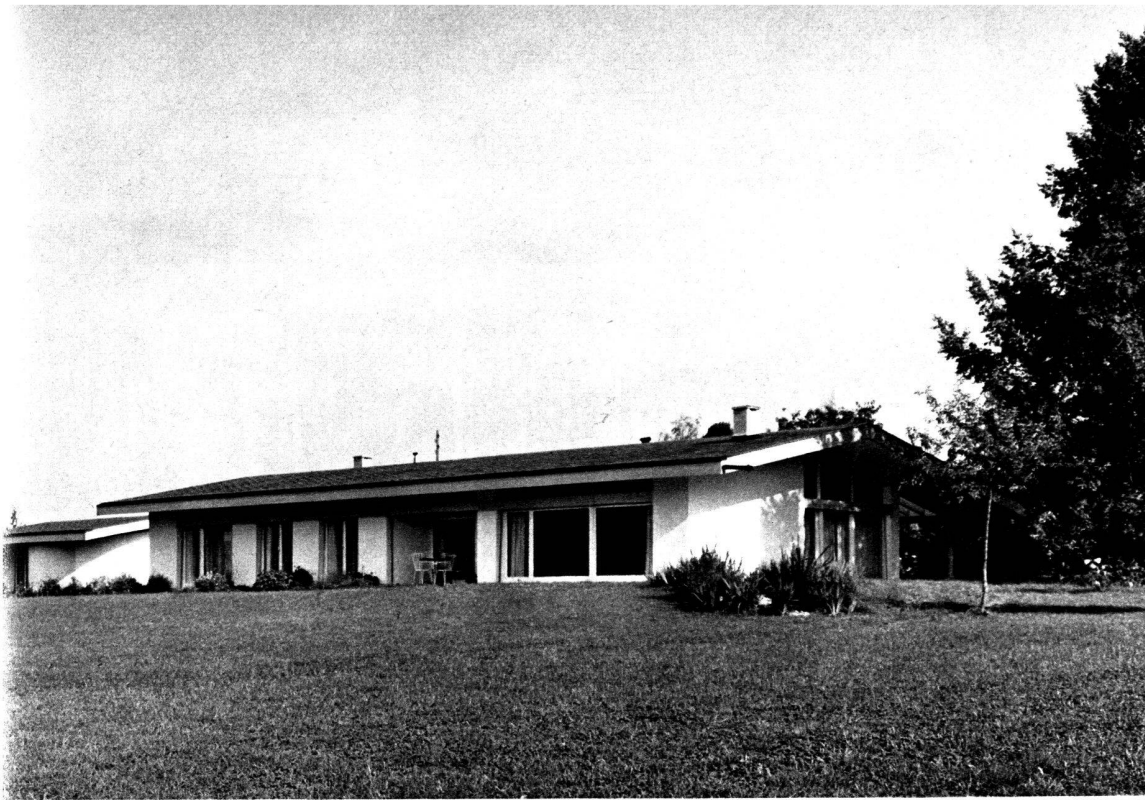


Maison J. F.
à Epalinges

Architecte:
Jacques Felber
FAS-SIA

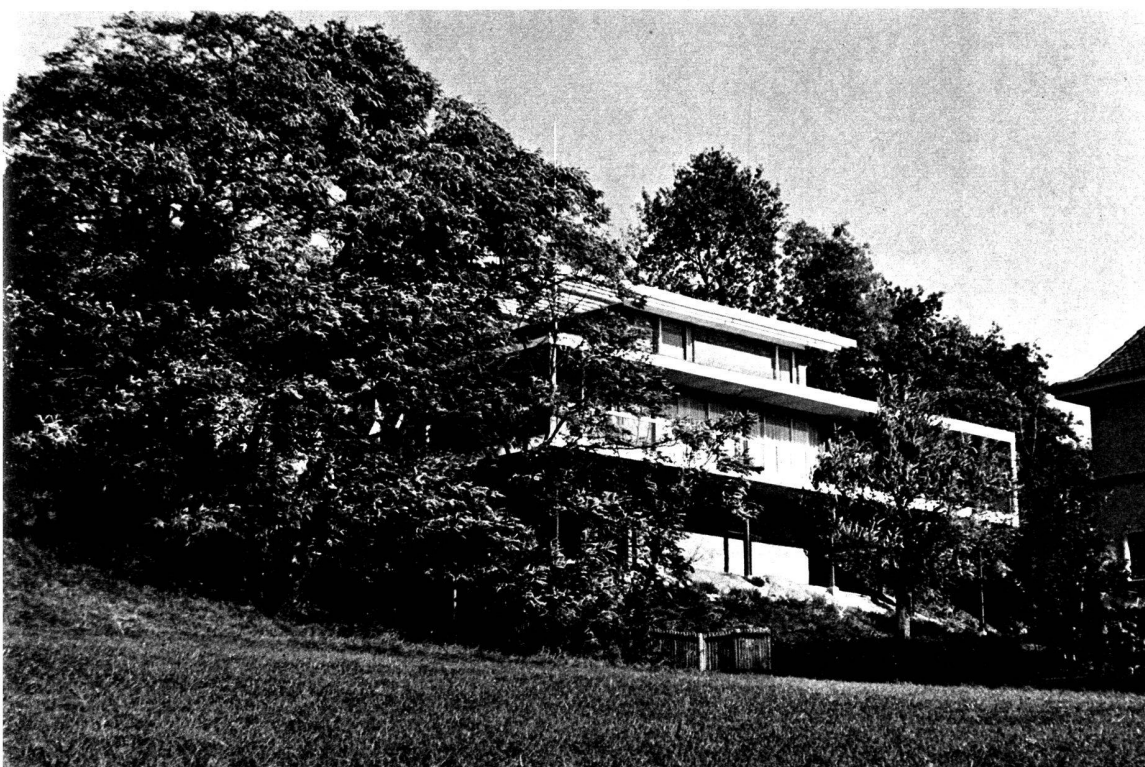


Photos des extérieurs
Jean-Pierre Flury
Lausanne



Maison H. R.
à Epalinges

Architecte:
Jacques Felber
FAS-SIA



Maison M. C.
à Lausanne

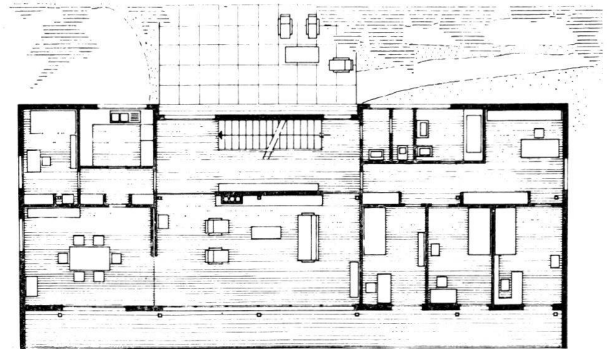
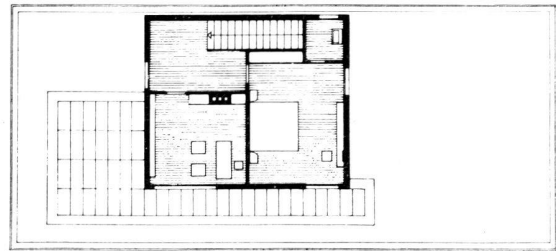


Maison A. M.
à Etoy

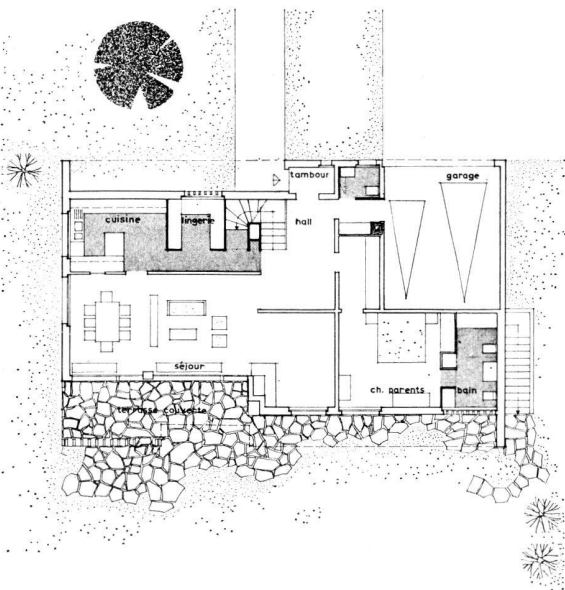
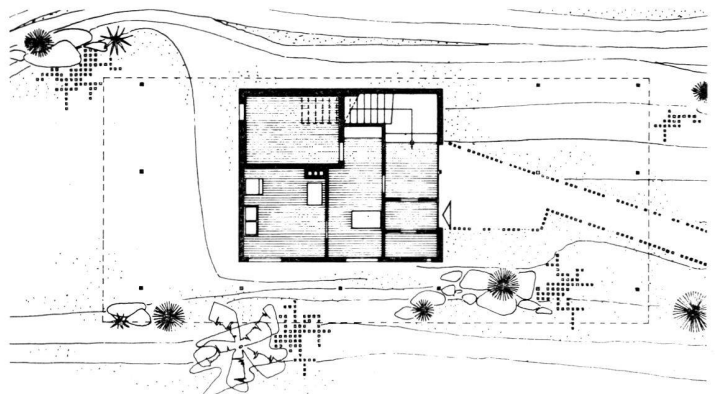
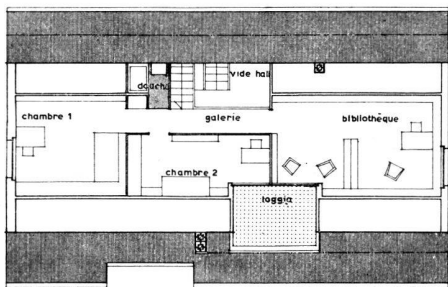
Architecte:
Bernard Vouga
EPUL-SIA



B. Vouga
Maison A. M. à Etoy
 Plans: échelle 1:300



PLAN DE L'ÉTAGE



J. Felber
Maison M. C. à Lausanne
 Plans: échelle 1:300

PLAN DU SOUS-SOL

